

Roissy, le 20 décembre 2018

Madame, Monsieur,

Je souhaite par ce courrier faire un point d'étape sur la mise en œuvre du nouveau dispositif des facilités de transports Avion.

Conformément à l'accord Subvention spéciale Voyages Avion signé en juin 2017, initialement entre la Direction de Servair et les organisations syndicales représentatives CGC, FO, UNSA et auquel a adhéré ultérieurement SLICA, et après de nombreuses réunions de travail pour le compte du Comité Central d'Entreprise, le système **NOVA (Nouvelle Offre de Voyages Aériens)** choisi pour se substituer au système GPNet actuel, va entrer en phase de développement très prochainement, pour une mise en service **au plus tard au 1^{er} octobre 2019 afin de vous permettre de voyager dès le 1er janvier 2020.**

NOVA permettra l'accès à des billets d'avion à des tarifs avantageux et comparables à ceux accessibles aujourd'hui avec réservation (N1). Pour rappel, vous trouverez ci-dessous les principaux avantages de NOVA.

GP		NOVA
ACHAT DE BILLETS	Sur GPNet	Sur un site internet dédié offrant des fonctionnalités équivalentes
CHOIX DE LA COMPAGNIE AÉRIENNE	Air France exclusivement	Toutes les compagnies
CHOIX DE LA DESTINATION	Limité au réseau Air France	Toutes destinations au départ de Paris (ou du lieu d'implantation des filiales bénéficiaires)
DISPONIBILITÉ	Billets avec réservation : limitée aux quotas Billets sans réservation : sans garantie d'embarquer	Billets avec réservation : disponibilité totale (tous les sièges, toutes compagnies)
NOMBRE DE BILLETS PAR AN	4 A/R (8 coupons) par salarié et/ou ayant droit par an, avec ou sans réservation	4 A/R (8 coupons) par salarié et/ou ayant droit par an, avec réservation
PRIX À PAYER	Prix remisé	Prix subvention déduite avec engagement des tarifs publics les plus bas
TARIFICATION	Grille GP d'Air France	Taux de subvention variable en fonction de la zone géographique de destination Prise en compte de périodes basse et haute Tarifs avantageux et comparables à ceux accessibles aujourd'hui avec réservation
RETRAITÉS	Limité à 2 A/R sans réservation (N2), par retraité et ayant droit (conjoint) sur les 3 premières années de retraite	2 A/R par an par retraité et ayant droit (conjoint) pendant 10 ans puis 1 A/R par an avec réservation
ÉVOLUTIONS	Décidées par Air France	Comité de suivi au sein de Servair et filiales

SERVAIR

Compagnie d'Exploitation des Services Auxiliaires Aériens

SIÈGE SOCIAL :

10/14 rue de Rome – BP 19701 Tremblay en France
95726 ROISSY CHARLES DE GAULLE CEDEX

Tél. : +(33) 01 48 64 85 85
Fax : +(33) 01 48 64 85 00

www.servair.fr

Société Anonyme au capital de 52.386.208 euros
R.C.S. Bobigny B 722 000 395 - Siret 722 000 395 00144

Nous vous communiquerons les modalités pratiques du fonctionnement de NOVA telles que décidées par le CCE au cours du deuxième trimestre 2019.

Je profite par ailleurs de ce courrier pour vous informer des dispositions retenues à ce jour pour mettre fin au dispositif GP actuel.

Dans le cadre de l'accord d'accompagnement social conclu en mai 2016 entre la Direction de Servair et ses filiales bénéficiaires des GP, et les organisations syndicales représentatives CGC, FO et UNSA, Servair a obtenu d'Air France la possibilité de bénéficier de l'utilisation des facilités de transport GP jusqu'au 31 décembre 2019, aux conditions tarifaires actuelles.

Selon cet accord, l'accès aux facilités de transports pour 2019 aurait dû être ouvert sur GPnet début décembre 2018 et définitivement fermé le 31 décembre 2018. Exceptionnellement, GPnet restera en fait ouvert pour **6 mois supplémentaires** selon les mêmes modalités qu'aujourd'hui (quotas, achat, émission, modification, remboursement, etc...) **du 1er janvier au 30 juin 2019**, pour des voyages pouvant être réalisés toute l'année 2019 et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2019.

Du 1er juillet au 31 décembre 2019, seul le remboursement des billets sera possible, et ce via votre gestionnaire GP ou RH (et non via GPNet qui sera fermé).

Une attention particulière à l'établissement des plans de congés sera donc portée au premier semestre 2019 pour la période de congés d'été 2019, puis d'hiver 2019, afin que chacun puisse anticiper au mieux ses périodes de voyage et fiabiliser les réservations prises avant le 30 juin 2019.

Je me réjouis de voir notre dispositif
rapidement NOVA ! Comptez sur notre
implication pour une mise en œuvre fluide
et dans les temps pour permettre à tous de
continuer à voyager dans des conditions
avantageuses.

Alain Clévy
Directeur Général Adjoint
Ressources Humaines et Politique Sociale